

## Cardi B a pensé au suicide à cause du cyberharcèlement d'une youtubeuse

HARCELEMENT La rappeuse a témoigné à la barre lors du procès qu'elle intente à Latasha Kebe

Caroline Madjar

Publié le 14/01/22



La chanteuse Cardi B - Avalon / Starface

Avoir l'habitude d'être exposée dans les médias ne protège pas des conséquences psychologiques du harcèlement (https://www.20minutes.fr/dossier/cyber\_harcelement) en ligne. Cardi B (https://www.20minutes.fr/arts-stars/people/cardi-b/) en a été victime et s'est sentie « extrêmement suicidaire » alors que la youtubeuse Tasha K, Latasha Kebe de son vrai nom, lançait des rumeurs sur elle. L'interprète de WAP a choisi de porter plainte et a détaillé à la barre l'enfer qu'elle a vécu.

« Je voulais me suicider », a expliqué, selon TMZ (https://www.tmz.com/2022/01/13/cardi-b-testifies-suicidal-libel-trial-tasha-k-blogger/), Cardi B, ajoutant qu'elle se sentait impuissante face à la portée des propos de la blogueuse. « Je me sentais abattue et dépressive. Je ne voulais plus coucher avec mon mari. (...) J'avais l'impression que je ne méritais pas mon enfant », a-t-elle détaillé.

Le compte YouTube de Tasha K comptait à l'époque des faits près d'un million d'abonnés, selon Billboard (https://www.billboard.com/business/legal/cardi-b-testifies-libel-trial-she-felt-suicidal-1235018728/).

## Mensonges et diffamation

C'est en 2019 que Cardi B a porté plainte, alors que plusieurs dizaines de vidéos créées par Latasha Kebe faisaient le buzz sur les réseaux. La youtubeuse affirmait que la rappeuse se prostituait, s'adonnait à des pratiques sexuelles dégradantes, se droguait et était atteinte de plusieurs IST. Elle a depuis admis, selon Law360 (https://www.law360.com/articles/1455085/lying-about-cardi-b-is-my-business-youtuber-tells-ga-jury) qui suit ce procès fédéral, avoir sciemment menti pour générer du trafic sur son compte et donc gagner plus d'argent.

« Seule une personne malfaisante peut faire ce genre de merde », a ajouté Cardi B à la barre, tout en s'excusant pour son langage auprès du juge. Le procès doit se poursuivre la semaine prochaine.

Le cyberharcèlement est un délit (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239) passible de deux ans de prison et 30.000 euros d'amende si la victime est majeure, et jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende si elle est mineure. Les conséquences psychologiques sur les victimes, qu'elles soient célèbres ou non, sont graves et les exemples tragiques de plus en plus nombreux. La youtubeuse Mava Chou (https://www.20minutes.fr/arts-stars/television/3214447-20220110-internet-indelebile-dernier-temoignage-mavachou-sept-huit-tf1) a récemment mis fin à ses jours, tout comme, avant elle, la jeune Dinah (https://www.20minutes.fr/faits\_divers/3155951-20211024-haut-rhin-marche-blanche-apres-suicide-dinah-14-ans-victime-harcelement-scolaire), collégienne de 14 ans qui s'est pendue, après deux ans de harcèlement scolaire et sur les réseaux sociaux.